

### • Quels temps périscolaires ?

Mon enfant fréquentera :

- la restauration scolaire  
 l'accueil périscolaire ou CLAE

### • Des précisions

A-t-il un régime particulier ?

- Oui <sup>(1)</sup>  Non

Prend-il régulièrement des médicaments ?

- Oui  Non

(1) Si oui, veuillez contacter le service Éducation-Jeunesse pour la mise en place d'un Projet d'accueil individualisé au 02 54 08 33 65.

### • Les autorisations

#### SORTIE

L'enfant peut-il rentrer seul à son domicile ?  Oui

Non

(si enfant scolarisé en élémentaire)

Personnes autorisées à reprendre l'enfant (autres que les responsables légaux) :

(Autorisation parentale à fournir si personne mineure)

Nom : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Adresse : .....

.....

.....

.....

.....

Téléphone : .....

Téléphone : .....

Personnel : .....

Personnel : .....

Professionnel : .....

Professionnel : .....

Mobile : .....

Mobile : .....

Courriel : .....

Courriel : .....

Sortie pour des activités extérieures à l'école :

- J'autorise  Je n'autorise pas

#### • LES PHOTOS

Droit à l'image (photos, vidéos) :

- J'autorise  Je n'autorise pas

(c.f. règlement de fonctionnement des accueils)

J'autorise l'exploitation de mes données par les services municipaux et communautaires en lien avec la famille

- Oui  Non

À ....., le.....Signature(s)

Je m'engage à lire et à respecter le règlement de fonctionnement des accueils périscolaires et extrascolaires de la Ville de Châteauroux. Celui-ci est disponible sur le site : [www.chateauroux-metropole.fr](http://www.chateauroux-metropole.fr)

# INSCRIPTIONS

## 2020 - 2021



# ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

GARDERIE - RESTAURATION SCOLAIRE

### SERVICE ÉDUCATION-JEUNESSE

Hôtel de Ville - CS 80509 - 36012 Châteauroux cedex

Tél.: 02 54 08 34 88 Fax: 02 54 08 33 18

[education-jeunesse@chateauroux-metropole.fr](mailto:education-jeunesse@chateauroux-metropole.fr)

[www.chateauroux-metropole.fr](http://www.chateauroux-metropole.fr)

## LES TARIFS

Le calcul des tarifs se fait tous les ans au mois de janvier ou au mois de septembre pour les nouveaux enfants scolarisés. Les familles qui pensent pouvoir bénéficier d'un tarif particulier doivent se présenter durant le mois de janvier au service Éducation-Jeunesse ou à la mairie annexe munies d'un justificatif de domicile, du livret de famille, de l'attestation de la C.A.F. justifiant des prestations reçues, du dernier avis d'imposition et des trois derniers justificatifs de ressources mensuelles.

Si cette démarche n'est pas effectuée, le tarif le plus élevé sera retenu pour l'établissement de la facturation.

En cas de changement de situation, les familles peuvent refaire calculer leur tarif en cours d'année.

### • Les accueils périscolaires du matin et du soir

Deux tarifs sont applicables en fonction du quotient familial des familles castelroussines. Un troisième tarif est applicable aux familles domiciliées hors Châteauroux, sans condition de revenu.

Chaque enfant accueilli sur les différents temps périscolaires sera facturé, même pour un temps très court (5 minutes).

### • La restauration

Trois tarifs sont appliqués pour la restauration, déterminés en fonction du quotient familial de la famille. Pour les familles résidant hors Châteauroux, le tarif le plus élevé sera appliqué, sans prise en compte des ressources.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les tarifs des services de restauration scolaire sont modifiés comme suit :

#### Repas élève

Tarif normal : 4,02 €      Repas élève<sup>(1)</sup> : tarif A 2,69 €      Repas élève<sup>(2)</sup> : tarif B 1,24 €

### • Accueil périscolaire :

1 matinée ou 1 soirée :

Enfants de Châteauroux : 1,05 €      Enfants de Châteauroux<sup>(2)</sup> : tarif B 0,55 €

Enfants des communes extérieures : 1,69 €

(1) Tarif accordé aux familles domiciliées à Châteauroux ayant un quotient familial entre 311 € et 466,50 €.

(2) Tarif accordé aux familles domiciliées à Châteauroux ayant un quotient familial inférieur à 311 €.

## FACTURATION DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Les paiements des fréquentations des accueils périscolaires s'effectuent sur une facture unique. En fonction du choix des familles, la facture mensuelle sera envoyée par voie postale ou dématérialisée et accessible via le portail famille ([https://portalsl.agoraplus.fr/chateauroux/portail\\_display.home](https://portalsl.agoraplus.fr/chateauroux/portail_display.home)).

Majoration : chaque facture impayée hors délai fera l'objet d'une majoration d'un montant de 15 € (conseil municipal du 28 septembre 2017).

### • Lieux

Service Éducation-Jeunesse - Place de la République - 02 54 08 33 00.  
Mairie Annexe Saint-Jean - Centre commercial - 25 rue E.-Delacroix - 02 54 34 95 38.

### • Modalités de paiement.

En ligne sur le portail Famille, paiement par carte bancaire uniquement

Chèque postal ou bancaire (libellé à l'ordre de la Régie Enfance, éducation, jeunesse), carte bancaire, espèces, C.E.S.U. (Chèque emploi-service universel).

## HORAIRES DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Début : 7h30 / Fin : 18h30

Excepté pour l'école La Pingaudière  
Début : 7h15 / Fin : 18h15

## BULLETINS D'INSCRIPTION

À retourner aux animateurs et/ou atsem de l'établissement scolaire de votre enfant dans les plus brefs délais. Tout formulaire incomplet ne pourra valider l'inscription de l'enfant.

### • Mon enfant

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

École : .....

Classe : .....

### • Les responsables de l'enfant

Nom : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Prénom : .....

Père    Mère    Responsable légal

Père    Mère    Responsable légal

Adresse : .....

Adresse : .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Téléphone fixe : .....

Téléphone fixe : .....

Mobile : .....

Mobil : .....

Professionnel : .....

Professionnel : .....

Courriel : .....

Courriel : .....

### En cas d'accident :

J'autorise expressément le personnel municipal à faire conduire mon enfant à l'hôpital ou à la clinique et à faire donner les soins médicaux et chirurgicaux qui s'avèreraient nécessaires.

Hôpital       Clinique Saint-François (cochez votre choix)

### NOM ET NUMÉRO DE CONTRAT DE L'ASSURANCE EXTRA/PÉRISCOLAIRE :

.....

.....

.....

.....

.....

.....